

Appel à candidature

pour un poste de

Brigadier Principal H/F

- Emploi
- Temps complet (35h) hebdomadaires
- Au sein du service Police Municipale
- Poste : Catégorie : C

Présentation

Agon-Coutainville, station balnéaire en bord de Manche, est une commune dynamique qui possède un cadre naturel préservé. Réputée pour sa douceur de vivre et ses nombreuses animations, la commune offre tous les commerces et services indispensables à la vie quotidienne.

Agon-Coutainville c'est aussi un tissu associatif dense et des infrastructures sportives offrant un cadre de vie idéal.



Situation fonctionnelle :

- ◆ Placé hiérarchiquement sous l'autorité et la responsabilité du Chef de service principal de Police Municipale.
- ◆ L'agent sera présent au poste en tenue officielle réglementaire avec un comportement exemplaire.
- ◆ En ses qualités d'agent chargé de missions de Police Judiciaire, placé hiérarchiquement sous l'autorité judiciaire du Procureur de la République.
- ◆ Échanges d'informations permanentes avec la gendarmerie.
- ◆ Collaboration avec les forces de sécurité de l'Etat, les pompiers (cellules de crise, manifestations, accidents etc...).
- ◆ Placé sous la responsabilité administrative de la DGS et l'autorité du maire.
- ◆ Relations et contacts permanents avec tous les services de la collectivité.

Missions générales du poste :

Mise en applications de toutes les prérogatives de la Police municipale
Rédaction procédures Judiciaires et administratives.

- ◆ Mettre en application les arrêtés de police du maire et exercer les missions nécessaires au maintien du bon ordre, de la sécurité, de la salubrité et de la tranquillité publique.
- ◆ Travail au poste d'accueil comme planton (horaire à définir).
- ◆ Travail en bureau au poste de police et déplacements permanents sur tout le territoire de compétences.
- ◆ Gestion des appels Téléphoniques.
- ◆ Gestion des transmissions radio.
- ◆ Gestion et rédaction des mains courantes.
- ◆ Gestion et enregistrement des courriers arrivés et départs.
- ◆ Gestion des enregistrements des opérations tranquillité vacances.
- ◆ Gestion des enregistrements des opérations tranquillité séniors.
- ◆ Gestion des objets trouvés perdus et restitutions.
- ◆ Gestion administrative des chiens classés.
- ◆ Gestion administrative des animaux en divagation ou échoués.
- ◆ Faire respecter et contrôler le bon ordre, la sécurité, la tranquillité et la salubrité publique.
- ◆ Prévenir, dissuader et réprimer les actes interdits par la loi pénale.
- ◆ Rechercher et relever les infractions à la police de la route.
- ◆ Assurer une relation bienveillante de proximité avec la population.
- ◆ La rédaction des procédures judiciaires, mains courantes et rapports divers.
- ◆ Surveillance du bon ordre des marchés forains.
- ◆ Surveillance aux abords des établissements scolaires.
- ◆ Surveillance du littoral (grandes marées, submersion, réglementations diverses).
- ◆ Gestion et surveillance des manifestations publiques et cérémonies commémoratives.
- ◆ Intervention et connaissance dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.
- ◆ Intervention et surveillance opération tranquillité vacances et séniors.
- ◆ Gestion de conflits divers.
- ◆ Intervention et application de la législation des plages et du littoral.
- ◆ Contact avec la population.
- ◆ Police des funérailles et du cimetière.

Compétences requises

- ◆ Savoir être autonome et responsable
- ◆ Maîtriser l'outil informatique
- ◆ Formation CNFPT validée
- ◆ Être dynamique et réactif
- ◆ Discret et respectueux du public et ses collègues
- ◆ Veillez à l'application stricte des pouvoirs de police du Maire
- ◆ Respecter le code de déontologie de la Police Municipale

- ◆ Maîtriser son statut professionnel et savoir respecter le cadre réglementaire des prérogatives afin d'éviter des sanctions administratives ou pénales
- ◆ Avoir une bonne qualité relationnelle et de respect avec la population, afin de ne pas remettre en cause son autorité et nuire à l'image du Poste de Police Municipale

Armement du poste :

- ◆ Arme de catégorie D « Tonfa ».
- ◆ Bombe lacrymogène « B8 »
- ◆ Caméra piéton
- ◆ Port du gilet pare-balle (obligatoire)

Spécificité du poste :

- ◆ Bonne condition physique (patrouille VTT et pédestre).
- ◆ Etre disponible.
- ◆ Horaires de travail variable avec amplitude diverse : soirée, week-end, jours fériés, astreintes.
- ◆ Sens du travail en équipe.
- ◆ Poste de police en mutualisation avec la commune de Blainville sur Mer
- ◆ Titulaire du permis B.
- ◆ Métier exposé à risques divers.
- ◆ Prise de congés en dehors de la période estivale

Rémunération suivant la grille indiciaire
Régime indemnitaire
Chèques déjeuner
Adhésion CNAS
Participation employeur pour la mutuelle et la prévoyance

Renseignement

Candidature par mail ou courrier :

M. Le Maire
Mairie d'Agon-Coutainville
2 avenue Louis Périer
50230 AGON-COUTAINVILLE

Informations :

Mairie d'Agon-Coutainville
Service RH : 02 33 47 23 27
rh.mairie@agoncoutainville.fr

agoncoutainville.fr

